

L'an deux mil quinze, le jeudi 15 octobre, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain ROCHE, Maire.

Excusé : Gérard LEMAIRE      Absent : Gilles GAYET      Secrétaire de séance : Alfred MOCCI

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

### **Travaux salle des fêtes :**

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la réunion de la commission des travaux pour l'ouverture des plis concernant l'appel d'offre pour les travaux d'agrandissement de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- attribut les lots de la façon suivante :

	MICROPIEUX	entreprise AUVERGNE TER PLEIN	13 396	€ HT
lot 1	VRD	entreprise BODARD	775	€ HT
lot 2	GROS OEUVRE	entreprise CLEMENT	23 301	€ HT
lot 3	CHARPENTE COUVERTURE	entreprise CLEMENT	10 512	€ HT
lot 4	MENUISERIES EXTERIEURES	entreprise BEAUDONNET	2 889	€ HT
lot 5	MENUISERIES INTERIEURES	entreprise BEAUDONNET	4 471,53	€ HT
lot 6	PLATRERIE PEINTURE	entreprise VENASSON	7 973,97	€ HT
lot 7	CARRELAGE	entreprise ZANELLI	4 946,56	€ HT
lot 8	ELECTRICITE	entreprise CT ELEC	11 727,10	€ HT
	PLOMBERIE VENTILATION	entreprise ELECTRO	9 900	€ HT

soit un total de 89 892,16 € HT

- mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

### **Avenant pour mission bureau d'étude :**

Les travaux de la salle des fêtes étant attribués, il convient maintenant de revoir le coût de la mission du bureau d'étude. En effet, le coût de la maîtrise d'œuvre avait été calculé par rapport à l'estimation soit 10 % de 70 000 €. La rémunération sera donc calculée par rapport aux devis soit 89 892,16 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable et mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer tous les documents nécessaires.

### **Legs de Madame Gaulier :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Maître Henry de Montmarault l'a contacté pour l'informer que Madame Simone GAULIER, décédée en mars dernier, a fait un don de 100 000 Francs à la commune de Voussac. Condition est demandée à la collectivité de veiller à l'entretien de la tombe familiale et au fleurissement pour la Toussaint. Il précise que si ce don est accepté, la commune ne pourra jamais effectuer de reprise de cette concession.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le legs de Madame Gaulier et par conséquent les conditions demandées
- mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

### **Révision tarifs du camping :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des demandes de douches sans nuitée ont été faites lors de la saison 2015 au régisseur du camping. Cette situation n'est actuellement par prévue. Il propose de créer un tarif douche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les tarifs du camping à compter de 2016 de la façon suivante :

adulte	2 €	} par jour
enfant jusqu'à 4 ans	gratuit	
enfant de 4 à 12 ans	1 €	
emplacement et véhicule	3 €	
branchement électrique	3 €	
garage mort	1€50	
douche	2 €	

### **Rampe balcon sur face arrière de l'école :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été constaté que la rampe en bois du balcon à l'arrière de l'école est très abîmée, vermoulue et devient donc dangereuse. Il présente ensuite le devis de l'entreprise AIR PLUM pour une rampe en fer plat du même style que celle du château de la Motte Verger. La proposition s'élève à 456,50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise AIR PLUM et mandate Monsieur le Maire pour effectuer la commande de travaux

### **Acceptation chèque remboursement MMA :**

Monsieur le Maire rappelle l'incident qui s'est produit lors des travaux de toiture du château de la Motte Verger, à savoir la détérioration par l'entreprise CLEMENT, lors d'une manœuvre avec le télescopique, d'une des portes de la salle des fêtes. Suite à déclaration, l'assurance MMA vient de faire parvenir à la commune un chèque de 3 328€47.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce chèque de remboursement.

### **Décision modificative budgétaire :**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide les modifications suivantes :

section d'investissement

DEPENSES :

article 2188 Autres immobilisations + 250 €

article 2315 Installation, matériel et outillage + 9 700 €

RECETTES :

article 021 Virement de la section de fonct. + 9 950 €

section de fonctionnement

DEPENSES :

article 022 Dépenses imprévues - 136 €

article 023 Virement à la section d'invest. + 9 950 €

article 61522 Bâtiments - 11 348 €

article 6156 Maintenance + 1 398 €

article 6475 Médecine du travail + 136 €

### **Modification statutaire du Plan Local d'Urbanisme d'Intercommunalité :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de sa réunion du 21 septembre dernier, le conseil communautaire a décidé de transférer le Plan Local d'Urbanisme au niveau de l'intercommunalité. Chaque conseil municipal a trois mois pour entériner ou non cette modification au niveau des statuts de l'EPCI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la modification des statuts de la communauté de communes de la région de Montmarault pour permettre la mise en place et le suivi du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

### **Désignation agent recenseur :**

Le recensement de la population sur la commune aura lieu en janvier et février 2016. Il convient donc de nommer un agent recenseur. Monsieur le Maire précise que la dernière fois, c'est Annie Mantin qui avait effectué cette mission et elle serait prête à la refaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la candidature de Madame Annie Mantin.

**Délibération pour dépôt drapeau guerre 14-18 au mémorial de Fleuriel :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'organisme gérant le mémorial de Fleuriel propose que la commune dépose le drapeau de la guerre de 14-18 pour être exposé. La commune reste propriétaire et signe une convention de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de mettre en dépôt le drapeau de la guerre de 14-18 au mémorial de Fleuriel et mandate Monsieur le Maire pour signer le document de mise à disposition.

**Motion pour vieux moulins (continuité écologique des cours d'eau) :**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers d'une demande de l'O.C.E. (Observatoire de la Continuité Écologique) concernant un moratoire sur l'exécution du classement des rivières au titre de la continuité écologique afin que soit analysée l'efficacité réelle sur la qualité des milieux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 5 voix pour et 4 contre décide de soutenir la demande de l'O.C.E.

**Délibération de soutien à la candidature de la ville de Paris au JO 2024 :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ne souhaite pas prendre de délibération de soutien.